



POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 08/01/2026

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE MAURICE MARCHAIS

- Du 21/01/2026 au 20/02/2026, le stationnement sera interdit au droit du n° 7 sur 1 place. Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 1

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Sud Est et Secteur Centre / Le Port

RUE FERDINAND LE DRESSAY

- du 12/01/2026 au 16/01/2026, le stationnement sera interdit au droit du n° 45 sur 2 places. Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 2

Stationnement

Secteur Centre / Le Port

RUE DU MARECHAL LECLERC

- Le 30/01/2026, le stationnement sera interdit face au n° 61 sur une place de stationnement à durée limité (place la plus près du passage piétons) réservation de stationnement pour déménagement

Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé

- avec prestations municipales ■

Nombre de places réservées :

1

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Nord / Gare

RUE MADAME LAGARDE

À compter du 26/01/2026 et jusqu'au 29/01/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent dans la portion de voie comprise entre la RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 et la RUE FRANCOIS-RENE DE CHATEAUBRIAND :

- La circulation des véhicules est interdite. Un accès riverain sera maintenu
- Le stationnement des véhicules est interdit.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et possible de mise en fourrière immédiate ;

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DU 11 NOVEMBRE 1918,
- RUE FRANCOIS-RENE DE CHATEAUBRIAND

Une pré-signalisation sera mise en place angle RUE NOMINOE / RUE DU 11 NOVEMBRE et indiquera " RUE MADAME LAGARDE barrée"

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Nord / Gare

RUE MADAME LAGARDE

Le 19/01/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent dans la portion de voie comprise entre la RUE FRANCOISE D'ARGOUGE et la RUE FRANCOIS-RENE DE CHATEAUBRIAND :

- La circulation des véhicules est interdite. Un accès riverain sera maintenu
- Le stationnement des véhicules est interdit face au n° 25 sur 3 places.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et possible de mise en fourrière immédiate ;

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DU 11 NOVEMBRE 1918,
- RUE FRANCOIS-RENE DE CHATEAUBRIAND

Une pré-signalisation sera mise en place angle RUE MADAME LAGARDE / RUE DU 11 NOVEMBRE et indiquera " rue barrée à 50 m"

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE ALAIN-RENE LESAGE

À compter du 14/01/2026 et jusqu'au 30/01/2026, le stationnement des véhicules est interdit face au n° 6 sur 1 place.

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Centre / Le Port

PLACE MAURICE MARCHAIS

À compter du 21/01/2026 et jusqu'au 20/02/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent

- Le stationnement des véhicules est interdit au droit du n° 7 sur une place.
- . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et possible de mise en fourrière immédiate ;
- Dans la portion de voie comprise entre la RUE ADOLPHE THIERS et la RUE JOSEPH LE BRIX, la circulation se fera sur une voie au lieu de deux, uniquement les lundis matins.

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE LUCIEN LAROCHE

À compter du 12/01/2026 et jusqu'au 13/01/2026, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port RUE ALAIN-RENE LESAGE

2 RUE ALAIN-RENE LESAGE

- Du 12/01/2026 au 06/02/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 1 place réservée au droit du n° 2 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

Secteur Centre / Le Port

ESPLANADE SIMONE VEIL ALERTE TEMPETE GORETTI

À compter du 08/01/2026 et jusqu'au 09/01/2026, la circulation des véhicules, cycles et piétons est interdite du 08/01/2026 à 14h au 09/01/2026 à 07h00 sur l'ESPLANADE SIMONE VEIL conformément au plan ci joint.

Une déviation est mise en place pour l'ensemble des cycles, ceux-ci devront emprunter les voies de circulation générale entre le GIRATOIRE DU MOULIN DU ROY et le STREETPARK.

Les piétons seront déviés sur le trottoir ouest de l'AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY conformément au plan ci-joint.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

- Du 12/01/2026 au 19/01/2026, emprise sur le trottoir.

- Occupation du domaine public o Surface occupée : 10 m²
 - Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux sera interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé via une signalisation mise en place par l'entreprise

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

